



MICROFICHE N°

05111

الجمهورية التونسية

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

- PRÉPARATION DU VIÈ PLAN -

Direction de la Production CONTRIBUTION A L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE

Végétale

AGRICOLE

Les investissements prévus au VIè Plan ne permettent d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés que si on assure au développement agricole un environnement :

- Sécurissant pour le producteur
- incitatif pour les jeunes
- attractif pour l'investisseur
- générateur d'auto-développement
- capable d'assimiler et de faire assimiler le progrès
- motivant pour les cadres qui le conçoivent et le façonnent
- enfin préparant un avenir qui va bien au-delà d'un plan et qui prend obligatoire ses sources dans le présent.

Cet environnement devra viser la mise en place d'une agriculture productive (pour le citoyen tunisien), compétitive (pour l'exportation) et économe (d'importation et d'énergie), et ce, dans un délai raisonnable qui, vue la nature même de l'agriculture, dépassera certainement un Plan.

Les mesures qui doivent être prises à cet effet sont de deux ordres : mesures générales intéressant l'ensemble des sous-secteurs et mesures spécifique à certains sous-secteurs. Les deux types de mesures concernent essentiellement les exploitations dites viables (ou pouvant devenir facilement viables) et laissant volontairement de côté l'agriculture sociale qui doit faire l'objet de mesures différentes à concevoir dans le cadre d'un programme de développement rural subventionné.

Mesures Générales

1) Structures foncières : les structures foncières actuelles font souvent de l'Agriculture un secteur souvent peu viable et peu vivable. Aussi il y a lieu d'examiner les points ci-après :

• Le morcellement et le parcellement des exploitations agricoles prend de plus en plus un aspect d'obstacle fondamental au développement de l'agriculture. Une législation d'encouragement à l'échange, un fonds spécial pour ce faire, et un crédit foncier pour l'agrandissement des exploitations trop petites doivent être mis en place rapidement par une Direction de l'Aménagement Rural à créer à cet effet.

• Une approche nouvelle doit être trouvée pour la réalisation rapide du cadastre notamment dans le Nord et dans les périmètres irrigués qui forment les régions les plus riches du pays. Cette approche doit être considérée comme prioritaire par rapport aux actions actuellement menées par le Ministère en matière de "terres collectives" et qui mobilisent des moyens financiers et humains disproportionnés par rapport aux potentialités relativement modestes de ces terres .

. La suspension de toute l'imposition existante en matière de mutation des biens agricoles (notamment par héritage); et, qui est à l'origine du véritable gel de la propriété foncière.

. Développement d'une politique d'encouragement d'un habitat rural sur l'exploitation mobilisant la majeure partie des crédits réservés au Ministère de l'Habitat et freinage de la tendance vers le gigantisme de nos villes et villages et des nouveaux besoins qu'elle crée (notamment en énergie).

. Réorientation des crédits mis à la disposition de la SCNEDE et de la STEG, au moins pour 50 %, vers l'eau potable et l'électricité rurales pour rendre l'agriculture plus vivable. En signalant que la biomasse dans ce cas pourra grandement contribuer à la production de l'énergie nécessaire.

. Découragement du système des baux ruraux à très court terme (annuel ou bis annuel) qui n'incitent pas les locataires à l'investissement et mènent à terme à la dégradation et à l'appauvrissement des sols.

2) Structures humaines et mentales

L'âge élevé, l'absentéisme et l'analphabétisme d'une grande partie de nos producteurs en font involontairement des interlocuteurs " ~~non~~ valables", imperméables au progrès et s'attachant plus qu'il ne faut au " court terme " ce qui est la condamnation de l'agriculture et l'opposé d'une gestion en " bon père de famille".

Les mesures précitées en matière d'Habitat permettent de lutter contre l'absentéisme, mais il ya lieu de les compléter par une politique de rajeunissement et d'élévation du niveau technique des producteurs, qui consistera dans :

. L'encouragement au départ des vieux agriculteurs par le service d'une indemnité de départ et d'une retraite suffisante.

. L'encouragement à l'installation des jeunes et des techniciens par une série de mesures appropriées et d'un crédit foncier.

3) La Vulgarisation agricole

La vulgarisation est essentielle pour le relèvement du niveau technique des agriculteurs, surtout que les techniques améliorées restent peu répandues chez les petits et moyens agriculteurs qui fournissent la masse de la production. Pour élever la production de cette catégorie d'agriculteurs et faire face à la demande alimentaire de la population en voie d'accroissement rapide, l'effort important fait depuis trois ans en matière de vulgarisation agricole dans le cadre du VIème Plan est absolument nécessaire. L'effort devra être mené au niveau de :

- La mise en place rapide d'un réseau de cellules Territoriales de vulgarisation permettant l'encadrement des petits agriculteurs.

- La création de stations d'appui pour mener une expérimentation sur l'adaptation régionale et locale des résultats de la recherche et assurer le lien nécessaire entre la recherche et la vulgarisation .

- L'encouragement des gros et moyens agriculteurs à recourir davantage à l'utilisation de techniciens par la création de Centres de gestion privés, et ce par l'octroi d'une forte subvention de démarrage et réduction progressive de cette subvention jusqu'à prise en charge totale des charges par l'agriculteur.

- La création d'une Sous-Direction de l'Expérimentation et de la vulgarisation au sein de la Direction de la Production Agricole pour mettre en œuvre cette politique et en assurer la coordination avec les Offices .

4) Restructuration de la profession

Les Coopératives de service restent les structures les plus appropriées pour résoudre les problèmes de mécanisation, d'approvisionnement et d'écoulement de la production des exploitants agricoles.

Pour résoudre les problèmes qui freinent le développement des coopératives existantes et pour encourager les agriculteurs au regroupement sous toute ses formes il y a lieu de :

- réviser le statut de la coopérative de service et de développer une gamme de possibilités de structures professionnelles laissant le choix à l'agriculteur à la forme de coopération qui lui est la plus adaptée : CUMA, Banques de Travail, Centres de Gestion,....

- réviser les formalités administratives nécessaires pour la constitution d'une coopérative de service et augmenter la participation des Coopérateurs au capital de la coopérative afin de les doter des moyens de travail véritables .

- démarrage immédiat d'une première série de coopératives en leur affectant une partie des moyens matériels et humains actuellement à la charge de l'Etat mais dont le maintien sous le Statut actuel n'est pas souhaitable. A ce titre une grande partie des centres de collecte peut être transformée en coopératives de collecte et d'approvisionnement et le personnel s'y trouvant mis à leur disposition en détachement, ce qui permettra de doter ces coopératives d'un capital consistant et décharger l'Office d'une pléthore de fonctionnaires

et d'ouvriers dont il n'a que faire .

- inciter les banques à participer au financement des coopératives, centres de gestion et autres formes de groupement .

5) Les Institutions

- Le nombre des services du Ministère de l'Agriculture et des organismes qui sont sous sa tutelle atteint un niveau où une coordination devient extrêmement difficile . Une révision totale de son organisation est indispensable en vue de la définition de la tâche de chacun, de la suppression ou mutation de certaines activités qui ne sont pas de son ressort et du renforcement des activités à caractère de services publics....., l'ensemble devant être accompagné d'un redéploiement des cadres en fonction des besoins réels de l'Administration et de l'aptitude de chacun. Loi des cadre ,organigrammes programmes de formation, profils à former, liens avec les Organismes-Sous-tutelle.... sont à refondre dans ce sens.

- Les moyens mis en oeuvre par l'Etat pour la création des périmètres irrigués et des Offices qui les encadrent sont en complète contradiction avec l'autorité donnée à ces offices pour l'application des orientations de l'Etat et l'intensification de la production

Compte-tenu des objectifs ambitieux qui leur sont assignés surtout en matière de betterave, arboriculture et élevage, il est nécessaire de conférer à ces Offices davantage d'autorité pour permettre la rentabilisation la plus rapide possible des investissements réalisés . Ces pouvoirs nouveaux devant commencer par des sanctions pour non-utilisation de l'eau, même pour les céréales (cultivées encore dans certains périmètres de l'OMVV par ex), ces sanctions devant être graduelles mais suffisamment élevées pour être dissuasives et allant jusqu'à la mise en vente d'Office des terres non exploitées ou insuffisamment exploitées à l'irrigation .

6 - Liaison de nos importations et exportations en matière agricole :

La Tunisie étant obligée d'importer la plus grosse partie des intrants de l'agriculture, notamment le matériel agricole et les pesticides et compte tenu des mesures prises ces dernières années pour varier ces sources d'approvisionnement, il y a lieu d'utiliser cela pour faire pression sur nos partenaires pour faciliter l'écoulement de nos produits (huile d'olive, vin, concentré de tomate...).

7 - Fonds de calamités agricoles :

L'intérêt de la création de ce fonds n'étant plus à démontrer, un fonds et des textes doivent être préparés pour sa mise en place.

8 - Budget

La réalisation des objectifs du p'an étant intimement liée aux moyens qui seront mis en oeuvre, il est nécessaire que pour la partie "investissements publics" les fonds demandés ne fassent plus l'objet de réduction lors des discussions budgétaires annuelles.

9 - Motivation des cadres :

Le rôle des ingénieurs et des techniciens étant prépondérant dans la conception, programmation, gestion, réalisation.... du développement agricole attendu et de la politique qui sera adoptée il est indispensable que ces cadres soient motivés pour mener à bonne fin les objectifs que nous nous proposons.

.../....

Les propositions de la Fonction Publique pour la "Réforme du régime de rémunération" n'ayant rien prévu pour l'encouragement des carrières techniques énoncé et dicté à plusieurs reprises par Monsieur le Président de la République comme elles ne font pas état ni de la compétence, ni de la productivité ni de la spécialisation, il est indispensable de faire cas à part de ces "Agents du Progrès" parmi les "Agents Publics" ; l'homogénéisation prévue dans la réforme ne peuvent avoir de sens qu'à productivité et intérêt dans les priorités nationales égaux.

Le secteur de l'agriculture étant déjà un secteur sous-encadré et peu attractif pour les jeunes pour sa pénibilité et ses sujétions, risque de buter contre cette pierre d'achoppement et de ne pas trouver les cadres indispensables à son essor. Le nombre des cadres techniques (tous grades et branches confondues) ne forment que 11 % (9.699 agents) des cadres communs (au nombre de 90.207) ; ce qui ne correspond manifestement pas au besoin d'une Administration qui vise le Développement technique et technologique.

10 - Le commerce des intrants agricoles :

On assiste actuellement à une concentration des points de vente d'intrants agricoles (engrais, semences et pesticides) à Tunis et dans les grandes Villes. Ce réseau doit être décentralisé et doté de véritables techniciens en la matière et non de commerçants inexpérimentés. Il y a lieu d'encourager les jeunes techniciens à s'adonner à cette activité par certains avantages et facilités : subvention à l'utilisation et prêt à des taux incitatifs dans le cadre d'un fonds spécial à créer et qui pourrait être alimenté par des prélèvements sur les produits et semences proposées à l'homologation ; acte normalement onéreux dans les autres Pays mais effectué jusqu'à présent gratuitement en Tunisie.

I Les Grandes Cultures

- 7 -

L'accroissement de la production prévue par le VIème plan en ce qui concerne, les céréales, les légumineuses à graine et la betterave à sucre, est possible compte tenu des potentialités naturelles du pays. Toutefois la réalisation des objectifs du VIème plan sera difficile si des mesures efficaces ne sont pas prises à temps.

1) La mécanisation agricole

L'amélioration de la productivité des grandes cultures étant intimement liée à la préparation du sol il ya lieu de prendre les mesures suivantes :

-le maintien de la formule de crédit fourisseur local décidée par la B.C.T en 1980. Cette formule doit être consolidée par un encouragement du secteur bancaire au financement des investissements par une bonification du taux d'intérêt (pour le rendre comparable à celui accordé par le FOSDA).

-l'octroi aux agriculteurs d'une subvention de 10 % pour les deux types de crédit (crédit fournisseur et crédit bancaire) dans le cadre du FOSDA.

-l'encouragement à la création d'entreprises de travaux agricoles par des prêts en nature avec remboursement mensuel.

2) Les prix à la production

La tendance adoptée par le gouvernement d'évolution progressive vers une vérité des prix devant permettre en même temps le maintien du pouvoir d'achat et d'investissement du producteur, il faut prévoir :

- Une Indexation des prix des principales productions sur les coûts de production après définition de la méthodologie à suivre (pour les céréales et les produits destinés à la transformation tel que la betterave à sucre....)

- Une fixation d'un prix d'intervention et création d'un fonds de soutien pour les légumineuses à graine (fèves, fèves de soya, Pois-chiche...) pour parvenir aux objectifs ambitieux prévus.

- Création d'une infrastructure de stockage

- Subvention pour les produits nationaux susceptibles de remplacer le soja (Orge, Maïs, fèves, triticale...)

3) Le crédit de campagne

- indexation du taux de crédit de campagne sur les coûts de production

- report de l'échéance de paiement du 30 Juin au 31 Août .

- octroi aux agriculteurs d'une avance sur nouveau prêt de campagne au mois de Juillet pour la préparation du sol et l'épandage des engrais.

4) Structures d'approvisionnement et de Commercialisation

- Réalisation dès 1982 du réseau de distribution des engrais prévu dans le cadre des activités du groupe chimique.
- Révision de la marge de retrocession des engrais pour inciter le secteur privé à la commercialisation des engrais chimiques.
- Création d'un stock de sécurité d'engrais chimique à l'échelle de la STIC et de l'Office des Céréales. Ce stock devra être régionalisé.

II Les cultures maraichères

Les conditions climatiques favorables, les aménagements récents, la création d'Offices de mise en valeur des régions nouvellement irriguées, permettent à la Tunisie de viser l'auto-suffisance en légumes et même de dégager un important contingent à l'exportation. Toutefois ces potentialités ne seront concrétisées que si des mesures énergiques sont prises à temps.

1) Mesures concernant l'écoulement de la production.

Le système actuel de commercialisation des légumes demeure peu efficace sur le plan économique et non adapté à la production qui est assez groupée dans le temps et très fluctuante d'une campagne à l'autre.

Les problèmes des marchés de gros, d'organisation de mise en marché et d'achat, les difficultés rencontrées par l'industrie de transformation à l'exportation, l'exportation de produits hors saison limités à quelques excédents conjoncturels constituent autant de freins à l'évolution de la production légumière et renforcent même le caractère fluctuant de la production en créant un sentiment d'insécurité chez les agriculteurs, les poussant à spéculer sur certains produits et à en limiter d'autres.

Pour assurer un meilleur écoulement, certaines actions sont à entreprendre :

a) Le stockage

- Réalisation d'une infrastructure de réfrigération au niveau des régions de production (offices) et du marché de gros de Tunis, afin de créer une capacité de stockage permettant d'ajuster l'offre à la demande.
- Constitution et financement des stocks de sécurité pour les produits transformés ou sensibles.

b) Les prix

- Etablissement d'un prix d'intervention pour les produits à encourager qui serait fixé et rendu public avant chaque campagne afin d'orienter la production d'inciter les agriculteurs à mieux produire.

4) Structures d'approvisionnement et de Commercialisation

- Réalisation dès 1982 du réseau de distribution des engrais prévu dans le cadre des activités du groupe chimique.

- Révision de la marge de retrocession des engrais pour inciter le secteur privé à la commercialisation des engrais chimiques.

- Création d'un stock de sécurité d'engrais chimique à l'échelle de la STIC et de l'Office des Céréales. Ce stock devra être régionalisé.

II Les cultures maraichères

Les conditions climatiques favorables, les aménagements récents, la création d'Offices de mise en valeur des régions nouvellement irriguées, permettent à la Tunisie de viser l'auto-suffisance en légumes et même de dégager un important contingent à l'exportation. Toutefois ces potentialités ne seront concrétisées que si des mesures énergiques sont prises à temps.

1) Mesures concernant l'écoulement de la production.

Le système actuel de commercialisation des légumes demeure peu efficace sur le plan économique et non adapté à la production qui est assez groupée dans le temps et très fluctuante d'une campagne à l'autre.

Les problèmes des marchés de gros, d'organisation de mise en marché et d'achat, les difficultés rencontrées par l'industrie de transformation à l'exportation, l'exportation de produits hors saison limités. A quelques excédents conjoncturels constituent autant de freins à l'évolution de la production régulière et renforcent même le caractère fluctuant de la production en créant un sentiment d'insécurité chez les agriculteurs, les poussant à spéculer sur certains produits et à en limiter d'autres.

Pour assurer un meilleur écoulement, certaines actions sont à entreprendre :

a) Le stockage

- Réalisation d'une infrastructure de réfrigération au niveau des régions de production (offices) et du marché de gros de Tunis, afin de créer une capacité de stockage permettant d'ajuster l'offre à la demande.

- Constitution et financement des stocks de sécurité pour les produits transformés ou sensibles.

b) Les prix

- Etablissement d'un prix d'intervention pour les produits à encourager qui serait fixé et rendu public avant chaque campagne afin d'orienter la production d'inciter les agriculteurs à mieux produire.

- création d'un fonds de soutien des prix à cet effet .

c) L'Exportation

- subvention à l'exportation des produits transformés non concurrentiels (tomate, harissa)

Cette mesure sera à caractère transitoire, en effet son application ainsi que celles des autres mesures visant l'amélioration du système d'écoulement de la production, aura à terme un effet bénéfique sur les coûts de production.

- Etude des marchés de légumes deshydratés par le Ministère de l'Economie Nationale et mise en place d'une chaîne de deshydratation, ainsi que d'un programme de production sous contrats des produits exportables sous cette forme.

- Elaboration d'une stratégie d'exportation des primeurs et notamment des produits de serres comportant les actions suivantes:

- * Option pour une politique d'exportation continue de produits même si cela nécessite une subvention ou une péréquation.

- * Organisation des circuits de commercialisation pour désignation d'un organisme de tutelle unique avec des opérateurs privés ou coopératifs.

- * Octroi de crédits de campagnes d'exportation des primeurs

- * Création d'une caisse de péréquation permettant de faire la compensation entre les prix sur le marché intérieur et les prix à l'exportation.

- * Normalisation des produits et encouragement à la fabrication des emballages spécifiques pour les produits agricoles destinés à l'exportation, si non détaxer l'importation de ces emballages.

- * Prospection des marchés extérieurs autres que Marseille.

d) Les circuits de commercialisation :

Les circuits de distribution des produits agricoles ayant un caractère particulier devraient être contrôlés et organisés par une Direction spéciale du Ministère de l'Agriculture. Elle aura pour tâche de procéder à l'identification des moyens de restructuration des circuits, de définir les rôles des différents intermédiaires et d'assurer un suivi continu.

2) Mesures spécifiques :

a) La pomme de terre d'arrière saison

Le développement de cette culture permettrait de tirer le maximum de profit par l'accroissement des exportations pour lesquelles il n'ya pas de forte concurrence en adoptant la formule import-export (importer de la pomme de terre de consommation afin de dégager des quantités exportables plus importantes et bénéficier de la différence des prix.)

b) La tomate

La moralisation des relations producteurs-transformateurs par l'instauration de contrats de cultures est de nature à sécuriser l'agriculteur et à l'inciter à mieux produire.

III L'Arboriculture fruitière

Au cours du VI^{ème} plan, il est prévu pour l'ensemble du secteur arboricole, un taux d'accroissement annuel de 4,94 %.

La réalisation de cet objectif nécessite :

1) Les mesures générales

a) Le crédit

- Accélérer les procédures de délivrance des certificats de possession.
- Charger les Offices et groupement d'octroyer des crédits de campagne supervisés aux arboriculteurs (ONH, l'Office du Vin, Offices de Mise en Valeur, S.I.A.P) afin d'en développer l'usage et améliorer la qualité des travaux.

b) Fertilisation et traitements pesticides

- L'amélioration de la production de l'arboriculture fruitière tant sur le plan quantitatif que qualitatif, est fonction dans une large mesure de l'amélioration de la fertilisation et des traitements antiparasitaires. Le secteur arboricole nécessite une fertilisation potassique qui reste coûteuse et par conséquent difficile à réaliser par la majorité des arboriculteurs, de même qu'il nécessite une grande vigilance au niveau de la lutte contre les insectes et les maladies dont certains peuvent infliger des lourdes pertes aux récoltes allant jusqu'à 50 % de celles-ci. Il est donc proposé :

- Une subvention des engrais potassiques, essentiellement le sulfate de potasse, à 50 %

Cette subvention pourra être imputée pour les trois prochaines années sur le PL 480.

- Une subvention des produits pesticides qui restent très coûteux et, pour cette raison peu utilisés.

- Doter le pays d'un organisme capable d'assurer les traitements généralisés indispensables à la protection des grandes spéculations agricoles (olivier, agrumes, céréales etc...). La SQMAPROV à qui revient ce rôle souffre actuellement de difficultés financières. Cet organisme doit faire l'objet d'une étude fondamentale devant aboutir à l'installation d'un organisme viable.

2) Les mesures spécifiques

a) Olivier à huile

- Le déblocage des crédits nécessaires à la réalisation du " projet de reconversion et d'amélioration de la productivité de l'olivier à huile"; dès la première année du VIème plan.

- La prospection des marchés extérieurs pour l'écoulement de la production d'huile d'olive.

- L'amélioration des vignobles par l'octroi de crédits et de subvention par l'intermédiaire du Fonds de Reconversion du vignoble qui est resté jusqu'ici en partie inutilisé et ce pour le rajeunissement et les travaux d'entretien.

- La prospection de marchés extérieurs pour l'écoulement du vin.

c) Dattes

- Recherche avec le Ministère de l'Economie Nationale d'augmenter les capacités de conditionnement et de valorisation des dattes.

d) Autres espèces

- Le financement en totalité du projet PAAP qui prévoit la plantation de 61.000 Ha d'arbres fruitiers par les petits et moyens agriculteurs n'ayant pas accès au FOSDA par manque de garantie foncière.

Le Directeur de la Production
Végétale

Melch BENSALAH

FIN

11

VUES